

Stéphanie Joullié

CA Hérault Méditerranée

Document généré le mercredi 27 octobre 2021 à 14:32

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	27/10/21	27/10/21	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

Service : CV

Classification CPV :

Principale : **71312000** - Services de conseil en ingénierie de la construction

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE VIAS

M. JORDAN DARTIER -

Le Maire

6 place des Arènes

34450 Vias

Tél : 04 67 21 66 65

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)



L'avis implique un marché public.

Objet	La présente consultation concerne une mission de maitrise d'oeuvre pour le renouvellement de la passerelle Sainte Cécile à Vias-plage et l'enlèvement de la passerelle existante.
Référence	2021-015
Type de marché	Services
Mode	Procédure adaptée
Forme	Prestation divisée en lots : Non
Renseignements	Correspondre avec l'Acheteur
Documents	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement de consultation • Dossier de Consultation des Entreprises
Offres	Remise des offres le 17/11/21 à 17h00 au plus tard. Unité monétaire utilisée, l'euro.
Dépôt	<ul style="list-style-type: none"> • Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La durée des travaux est estimée à 9 mois avec une mise en service de la passerelle dès le début du mois de juillet 2022. Les travaux de finitions et d'enrochements seront réalisés en septembre 2022.

Afin de réaliser cette opération, la commune a confié au Bureau d'études spécialisées SETI une mission d'études préalables comprenant l'Avant-Projet, le projet, le Dossier de Consultation des Entreprises. Une étude architecturale accompagne cette mission de maîtrise d'oeuvre, afin d'élaborer un projet de

passerelle pleinement intégrée à l'environnement. Ces éléments d'études ont été réalisés de juin à octobre 2021.

Le dossier de « Déclaration Loi sur l'Eau » a été déposé à la DDTM le 22 septembre 2021. (Ci annexé).

A ce jour, il est nécessaire de poursuivre cette opération inscrite sur le budget de la Collectivité et de désigner un BE pour assurer les missions suivantes : VISA- DET (comprenant également l'enlèvement de la passerelle actuelle) - et AOR.

Envoi le 27/10/21 à la publication

Marches-Publics.info V9.7